L'énergie moins chère en 2014

Les consommateurs ont consommé moins d'énergie en 2014 que dans le passé, et leur facture d'électricité et, surtout, de gaz, a été allégée. Mais l'avantage de la diminution du taux de TVA sur la fourniture d'électricité en avril 2014 a été en grande partie « mangé » par une hausse des prix des fournisseurs.

Paul Vanlerberghe (CSCE)

a facture de gaz et d'électricité des ménages aura été moins élevée en 2014 que les années précédentes. Le prix du gaz (hors taxes) fixé par le fournisseur (aussi appelé « commodité ») a, en effet, diminué de 6 % à 9 % selon les contrats. Cela a permis au petit consommateur de payer 10 euros en moins sur base annuelle. Le consommateur moyen, lui, a économisé entre 100 et 120 euros (1).

modité » augmenter de façon substantielle (15% en moyenne), ce qui a « mangé » complètement l'avantage de la baisse du taux de la TVA pour le consommateur.

Le gain du meilleur choix

Depuis la libéralisation du marché de l'énergie (en 2007), les consommateurs ont intérêt à choisir un contrat chez le fournisseur qui leur offre les meilleures conditions. Rap-

pelons que le « gain du meilleur choix » est la différence entre le coût d'un contrat passif (ou contrat « par défaut », lorsque le consommateur n'a pas fait un choix explicite de fournisseur et de contrat) et le coût du contrat normal le moins coûteux sur le marché, exclusion faite des contrats en ligne.

Le gain annuel du meilleur choix de contrat s'est réduit l'année passée par rapport à l'année précédente. De 102 euros en moyenne en 2013, il n'était plus

que de 74 euros en 2014, pour un petit consommateur. Pour le consommateur moyen, le gain est passé de 208 euros en 2013 à 142 euros en 2014. La diminution du gain est surtout manifeste en matière d'électricité, secteur dans lequel on a assisté à un resserrement des prix.

Tous en ligne!

L'apparition sur le marché du fournisseur Mega, en mai 2014, a été un événement innovant. Ses contrats ainsi que ses relations avec la clientèle sont

gérés exclusivement par internet. L'offre de Mega en fourniture d'électricité comprend un contrat à prix variable (Mega Free) et un contrat à prix fixe (Mega Safe). Ces deux contrats ont une durée de trois ans, ainsi que le stipule la réglementation bruxelloise. En outre, Mega offre le contrat Zen, un contrat de cinq ans à prix fixe. Cela est une primeur : aucun fournisseur, dans les trois Régions, n'avait jusqu'ici offert un contrat à prix fixe sur cinq ans. Pour ce qui est de la de gaz, Mega offre le contrat Safe, un contrat à prix variable et d'une durée de trois ans, et le contrat Ecogaz, avec un prix variable plus cher, une durée de trois ans et une garantie de production neutre en CO2.

Avec l'avènement de Mega sur le marché, la pratique consistant à offrir les meilleures conditions dans des contrats en ligne s'affirme. Parmi les sept fournisseurs d'électricité, deux d'entre eux offrent un contrat en ligne avec un prix substantiellement plus bas que celui des autres contrats du même fournisseur. Parmi les cinq fournisseurs de gaz, deux offrent entre autres des contrats en ligne, et un (Mega) offre exclusivement des contrats en ligne.

Cette année, le coût de la facture sera légèrement moins élevé, suite aux nouveaux tarifs de distribution décidés par le régulateur Brugel : le petit consommateur devrait épargner 30 euros par an, pour 40 euros pour le consommateur moyen. □

(1) Le petit consommateur est celui qui consomme annuellement jusqu'à 1200 kWh d'électricité et 2326 kWh de gaz. Le consommateur moyen consomme annuellement jusqu'à 3500 kWh d'électricité et 23260 kWh de gaz (typologie Eurostat).



La facture énergétique des ménages aura été un peu plus légère en 2014.

En électricité, la facture a d'abord été allégée grâce à la diminution du taux de la TVA de 21 % à 6 % à partir d'avril 2014.

Hélas, cette diminution de la facture a été graduellement absorbée, dans les mois suivants, par une hausse du prix (hors taxes) de l'électricité fixé par le fournisseur (« commodité »). Cette hausse a néanmoins été appliquée de façon très différente par les différents fournisseurs et dans les différents contrats. Les deux contrats à prix variable les plus répandus sur le marché ont connu une baisse du prix de la « commodité ». C'est le cas du contrat Easy variable d'Electrabel, et du contrat Optimal variable de Luminus. Par contre, la majorité des autres contrats, et surtout les contrats à prix fixe, ont vu le prix de la « com-

62